

79e Assemblée mondiale de la Santé

Point 12.8

Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

Le CII soutient les recommandations du Groupe consultatif d'experts visant à renforcer le Code. Le personnel de santé mondial est un bien public mondial et une action collective à l'échelle mondiale est nécessaire pour le protéger. Nous avons l'opportunité et la responsabilité d'avancer de manière décisive vers des solutions pratiques et applicables, et nous estimons que les mesures suivantes sont nécessaires :

1. Des mécanismes de réinvestissement collectifs et concrets, partagés par les principaux pays recruteurs
2. Orienter les co-investissements vers l'emploi, la formation et la fidélisation des infirmières
3. Investir dans les infirmières spécialisées, le corps enseignant en soins infirmiers et le développement du leadership
4. Des mécanismes de financement tels que le réinvestissement proportionnel lié aux économies réalisées, aux contributions aux recettes et à l'annulation de la dette
5. Considérer les pays d'origine comme des partenaires à part entière dans la prise de décision
6. Convoquer une réunion mondiale des pays à forte demande de personnel infirmier

Nous exhortons les États membres à respecter pleinement le Code en saisissant cette occasion pour assurer la durabilité et la sécurité de la santé mondiale, ainsi que le renforcement des systèmes de santé.